

Québec, le 31 mai 2016

M. Pierre Michel Auger  
Président de la Commission de l'aménagement du territoire  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, Bureau RC 7  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Comme la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'est engagée lors de la séance de la Commission sur l'aménagement du territoire dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi 83 du 31 mai 2016, voici certains éléments concernant le processus lié aux versements à être effectués au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC).

Le programme AccèsLogis Québec (ACL) a débuté en 1998. Conformément aux dispositions du programme et des conventions d'exploitation, c'est à compter de 2008 que le premier projet financé à l'aide de ce programme aurait dû faire l'objet d'un refinancement. Comme le Fonds québécois d'habitation communautaire n'était pas structuré, la SHQ n'a pas forcé les organismes à se refinancer à la dixième année.

En avril 2012, devant l'inertie du FQHC, la SHQ l'informe que dorénavant, au moment prévu aux conventions d'exploitation, celle-ci demandera aux organismes de bien vouloir procéder au refinancement. Les montants de ces refinancements sont alors déposés dans un compte en fidéicomis à la SHQ.

Cette décision a été prise afin d'éviter aux organismes de subir une hausse substantielle de leurs versements hypothécaires à la suite de l'application d'une période d'amortissement plus courte.

..2

Afin de répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par madame la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, selon les données compilées au 31 mars 2016, plus de 468 projets représentant 10 739 logements ont franchi le cap des dix ans pour des contributions potentielles de 97,9 M\$. De ce nombre, 375 projets ont fait l'objet d'un refinancement provenant des organismes contributeurs pour une somme de 77,7 M\$, soit 80 % des projets.

De plus, sur les 93 projets qui n'ont pas procédé à leur refinancement, 54 projets (7,3 M\$) vont contribuer à leur prochain renouvellement hypothécaire et 39 projets (12,9 M\$) ont refusé de procéder au refinancement, invoquant notamment le fait qu'ils devraient payer en double les intérêts sur les montants refinancés.

Enfin, parmi ces 375 projets, qui ont contribué au FQHC seize ont obtenu un remboursement partiel ou total de leur contribution pour un montant total de 1,5 M\$ et plus d'une dizaine sont présentement à l'étude à la SHQ pour un remboursement de contribution potentiel de 3,7 M\$. À noter que ces remboursements de contribution ont été possibles à la suite de la demande d'un organisme et du dépôt de leur bilan de santé de l'immeuble.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente à l'Administration  
et à la Planification,



**M<sup>E</sup> GUYLAINE MARCOUX**